

LORRY TRAIL AVENTURE

Règlement de la manifestation

Article 1 — Organisation

Le trail « LORRY TRAIL AVENTURE » est organisé le dimanche 18 octobre 2026 par l'association LORRY CLUB AVENTURES .

La participation à l'une des épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 — Parcours

Les courses se déroulent principalement sur sentiers et chemins de Lorry-lès-Metz et des communes limitrophes (Mont-Saint-Quentin, Plappeville, Lessy, selon tracé retenu).

Le balisage est assuré par rubalises, flèches directionnelles et marquages au sol.

- Les coureurs doivent rester vigilants et suivre le balisage. En cas d'erreur de parcours, ils devront retrouver l'itinéraire par leurs propres moyens ; aucun rattrapage de temps ne sera effectué.
- Les propriétés privées exceptionnellement ouvertes ne pourront être traversées que par les concurrents et les bénévoles d'organisation.
- Les accompagnateurs et les chiens sont interdits sur le parcours.
- Des signaleurs seront présents aux points sensibles ; sur les portions routières, les participants doivent respecter le Code de la route.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'exigent.

Article 3 — Courses 2026

Épreuves proposées :

- 8Km – Parcours Découverte : Départ le 18/10/2026 à 10h15 – Départ en « Rolling start » vague de 20 personnes toute les 15 secondes
- 16Km – Parcours Aventure : Départ le 18/10/2026 à 09h30 Départ en « Rolling start » vague de 20 personnes toute les 15 secondes

Article 4 — Barrières horaires & temps limite

Les barrières horaires suivantes sont appliquées :

- 16 km – Parcours Aventure : temps limite 3h30.

Les autres distances ne comportent pas de barrière horaire.

Tout concurrent dépassant une barrière horaire sera mis hors course et devra remettre son dossard ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens ou avec l'aide de l'organisation.

Article 5 — Départ / Arrivée

Les départs et arrivées se feront au Club House du Club de tennis de Lorry-lès-Metz dit « MilClub », équipé de WC.

Il n'y a pas de douches, ni de vestiaires sur place.

Article 6 — Ravitaillements

- 8Km : Ravitaillement à l'arrivée
- 16 km : 1 ravitaillement + arrivée.

Les ravitaillements proposeront boissons et aliments solides.

Article 7 — Récompenses

- Lot participant remis au retrait des dossards.
- Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes de chaque course chronométrée (scratch).

Article 8 — Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne exclusivement, via le site GoTiming. Elles sont personnelles, fermes et définitives. Aucune inscription sur place.

- Clôture des inscriptions : jeudi 8 octobre 2026 à minuit.
- Retrait des dossards : samedi 17 octobre 2026 sur le site du MilClub de Lorry-les-Metz du 14h à 17h et dimanche 18 octobre 2026 de 08h00 à 09h00
 - Attention, les épingles à nourrice ne seront pas fournies.

Article 9 — Chronométrage

Chronométrage assuré par GoTiming via puce électronique jetable fixée au dossard.
PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS.

Article 10 — Conditions médicales

Conformément à l'article L. 231-2-1 du Code du sport :

- Adultes (18 ans et plus) non licenciés : Pass Prévention Santé (PPS) valide, obtenu sur pps.athle.fr.
- Mineurs : autorisation parentale et questionnaire de santé (ou certificat médical de non contre-indication à défaut).
- Licenciés : licence sportive en cours de validité à la date de l'épreuve.

Article 11 — Assurance

LORRY CLUB AVENTURES couvre l'événement par une assurance responsabilité civile organisateur. Les licenciés FFA bénéficient de leur couverture liée à la licence ; les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

Article 12 — Assistance secouriste

Une équipe de secours sera mobilisée sur le parcours et à l'arrivée. Elle pourra mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve. Les délais d'intervention peuvent être allongés en raison de l'environnement naturel du parcours.

Article 13 — Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou vidéos les représentant, prises à l'occasion de l'épreuve, sur tous supports, pour une durée illimitée.

Article 14 — Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout événement compromettant la sécurité, l'organisation pourra modifier ou annuler l'épreuve sans qu'un remboursement ne soit exigible.

Article 15 — Environnement

Il est formellement interdit de jeter des déchets hors des zones prévues. Toute infraction pourra entraîner une disqualification.

Article 16 — Propriétés privées

Certaines parcelles traversées ne sont accessibles que le jour de la course. Les concurrents s'engagent à ne pas y pénétrer en dehors de l'événement.

Article 17 — Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation totale du présent règlement.